

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 5 novembre 2020 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires

NOR : TERB2030167A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de la relance

Mme Marion VIRUEGA, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Francine KAHN.

Article 2

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des maires :

Sur proposition de l'Association des maires de France

M. Christian METAIRIE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Mathieu LEGRAND ;
Mme Évelyne NOURY, en qualité de membre suppléant.

Article 3

Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres :

M. Didier KAHLOUCHE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Richard FERET.

Article 4

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 novembre 2020.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
F. PAPET